

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement du Sud-Ouest, que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue à la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, le 8 janvier 2013, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogations mineures relative à l'aménagement d'une voie d'accès véhiculaire pour le bâtiment situé au 2149, rue Grand Trunk, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous :

Les dérogations visent à permettre l'aménagement d'une voie d'accès véhiculaire, ceci en dérogeant aux articles 589 et 592.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) qui exigent une distance de 7,5 m entre deux voies d'accès véhiculaires et une distance de 6 m entre une voie d'accès et l'intersection de deux voies publiques. En fait, la voie d'accès proposée est à 5,7 m d'une autre voie d'accès véhiculaire et est située dans l'intersection.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de ladite séance ordinaire qui se tiendra à 19 h.

DONNÉ à Montréal, ce 20 décembre 2012.

Caroline Fisette, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Informations : 514 872-1950